

L'Interreg Marittimo IT-FR 2014-2020 est un programme transfrontalier cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sous l'objectif Coopération Territoriale Européenne (CTE).

Le projet MAREGOT (MAnagement des Risques de l'Erosion et actions de GOuvernance Transfrontalière) est lauréat du 1^{er} appel à projet Marittimo. La Région Ligurie porte ce projet en partenariat avec le Département du Var, le Conservatoire du Littoral, le BRGM¹, l'OEC², le SDIS de Haute-Corse, les universités de Gênes, Florence et Cagliari, la Région Toscane, la Région Autonome de Sardaigne, le Parco Nazionale Cinque Terre, l'ARPAS³ et le LaMMA⁴.

Ce projet s'inscrit dans l'Axe 2 du programme Marittimo :

« L'axe 2 est finalisé à améliorer la capacité des institutions publiques à promouvoir, de manière conjointe, la prévention et la gestion de certains risques spécifiques pour la zone étroitement liés au changement climatique (risque hydrologique, érosion côtière, incendies) et à améliorer la sécurité en mer.

Cet axe vise aussi à augmenter la gestion conjointe durable et responsable du patrimoine naturel et culturel de la zone, et notamment à augmenter la protection des eaux marines face aux risques causés par les activités humaines dans les ports. »

La prévention et la gestion conjointe des risques liés à l'érosion côtière dans l'espace transfrontalier du programme sont les principales finalités du projet MAREGOT. La coopération dans l'aire Marittimo doit favoriser l'émergence d'une connaissance plus complète des phénomènes d'érosion et de la dynamique du littoral. Cela permettra d'identifier des solutions d'interventions communes conduisant à une meilleure gestion du territoire.

L'analyse critique des systèmes de monitoring des littoraux et des données existantes dans l'aire Marittimo (1^{ère} phase du projet) doit aboutir à l'élaboration d'une méthodologie transfrontalière (2^{ème} phase) compatible avec les spécificités de chaque territoire partenaire de MAREGOT. En effet, cette dernière prendra en considération les facteurs géomorphologiques, anthropiques, socio-économiques et culturels, en lien avec les principes de la GIZC, et une attention particulière sera accordée à la protection des sols et habitats naturels.

La stratégie transfrontalière sera appliquée à travers des plans d'interventions (3^{ème} et dernière phase) appliqués sur des sites pilotes désignés dans l'aire Marittimo au cours de la 2^{ème} phase du projet. Enfin, des opérations de sensibilisation à la GIZC seront entreprises auprès des principaux acteurs et destinataires du projet MAREGOT : administrations publiques (avec leur compétence de planification du territoire), les instituts de recherche, les entités publiques et privées impliquées dans la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), et la population.

Le projet MAREGOT a débuté le 1^{er} février 2017 pour une durée de 3 ans, doté d'un budget total de 5 714 291,17 €, dont 85 % financés par le FEDER (4 857 147,49 €).

¹ Bureau de Recherches Géologiques et Minières

² Office de l'Environnement de la Corse

³ Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente Sardinia

⁴ Laboratorio di Monitoraggio e Modellistica Ambientale per lo sviluppo sostenibile (<http://www.lamma.rete.toscana.it/>)

Département du Var

Le Département du Var participe à la gouvernance du projet MAREGOT en apportant son expérience concernant les procédures de monitoring de la côte. L'implication dans ce projet permettra à terme au Département du Var d'avoir une meilleure perception de l'évolution du littoral et des facteurs qui y sont liés.

En 2018, le Département lancera une étude pour projeter les évolutions de l'érosion des plages induites par le changement climatique, afin de définir des scénarii d'intervention avec une échelle de temps proche (2030) et une seconde plus lointaine, fonction des hypothèses des spécialistes du changement climatique pour 2100. Cette étude stratégique prospective sera ensuite traduite en guide d'aide à la décision pour les élus des communes littorales du Var.

En outre, le Département du Var a souhaité s'investir dans le projet MAREGOT au titre de sa compétence d'accompagnement aux communes, compétence renforcée par la loi NOTRe en 2015. Cette dernière précise la répartition des compétences entre les collectivités publiques (région, département, intercommunalités, communes).

Le CD83, qui est donc partenaire bénéficiaire de 1^{er} niveau du projet MAREGOT, a informé les acteurs publics varois du contenu et des objectifs du projet à l'occasion des Journées Var Europe en juin 2015 et 2016, sur le site internet du CD83 et dans le cadre de réunions d'animation.

Le Département a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui s'est déroulée du 1er août 2015 au 30 septembre 2015.

Les communes de Grimaud et de Saint-Raphaël se sont portées candidates en vue de réaliser des actions sur la problématique de l'érosion des côtes : elles sont à ce jour liées au CD83 par une convention locale de partenariat et bénéficient du statut de « tiers conventionné » du projet MAREGOT.

Le Département du Var s'appuie en définitive sur un budget de 678 258,17 € pour mener à bien les activités qui le concernent dans le projet MAREGOT, dont 576 719,30 € financés par le FEDER.

Commune de Grimaud

Le littoral de Grimaud, proposé en qualité de site pilote pour le Var, est particulièrement intéressant pour le projet MAREGOT compte tenu de sa problématique d'érosion côtière et de ses spécificités :

- Recul du trait de côte régulier avec disparition progressive d'une partie des plages naturelles ;
- Erosion de la dune de haut de plage exacerbant la submersion marine des zones en arrière-dune (campings) ;
- Espace à enjeux multiples particulièrement forts nécessitant la prise de mesures de mitigation et d'adaptation au changement climatique ;
- Existence d'un plan d'intervention communal au stade d'avant-projet (AVP).

En conséquence, la commune de Grimaud bénéficie dans le cadre du projet MAREGOT d'un financement d'infrastructure pour la mise en œuvre d'un ouvrage expérimental sur la plage de l'anse du Vieux Moulin. L'efficacité de ces travaux d'aménagements innovants sera évaluée sur la base d'un monitoring physique du site, réalisé selon un protocole méthodologique établi à partir des résultats du projet ResMar (Programme Marittimo IT-FR 2007-2013).